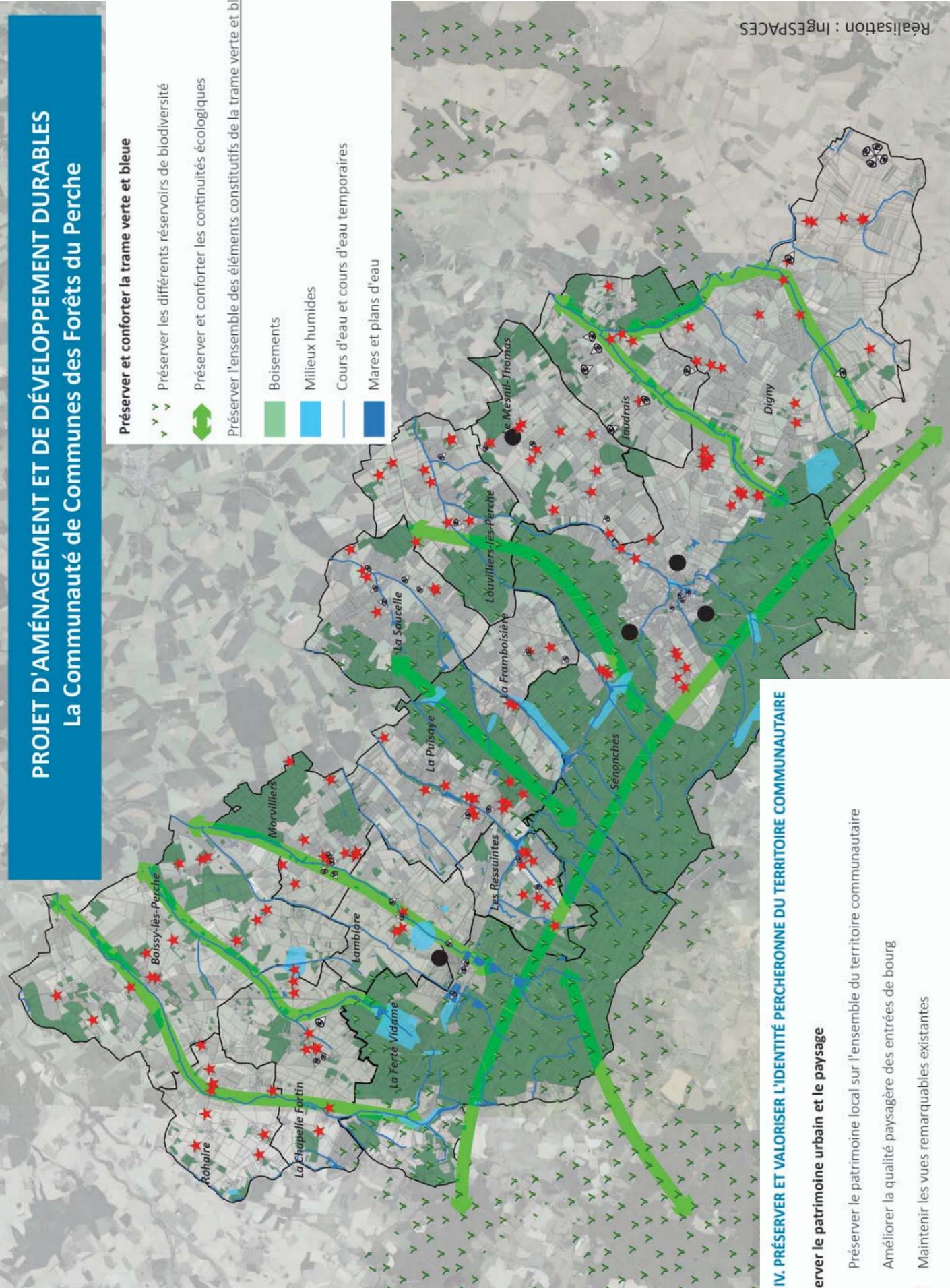


PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES La Communauté de Communes des Forêts du Perche

Préserver et conforter la trame verte et bleue

- ▼ ▼ Préserver les différents réservoirs de biodiversité
- ↕ Préserver et conforter les continuités écologiques
- Préserver l'ensemble des éléments constitutifs de la trame verte et bleue :

- Boisements
- Milieux humides
- Cours d'eau et cours d'eau temporaires
- Mares et plans d'eau



Réalisation : InGESPACES

AXE IV. PRÉSERVER ET VALORISER L'IDENTITÉ PERCHERONNE DU TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Préserver le patrimoine urbain et le paysage

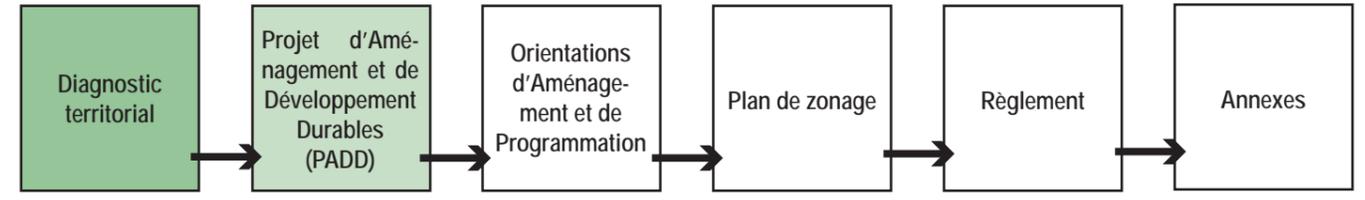
- ★ Préserver le patrimoine local sur l'ensemble du territoire communautaire
- Améliorer la qualité paysagère des entrées de bourg
- 👁️ Maintenir les vues remarquables existantes



Élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal des Forêts du Perche

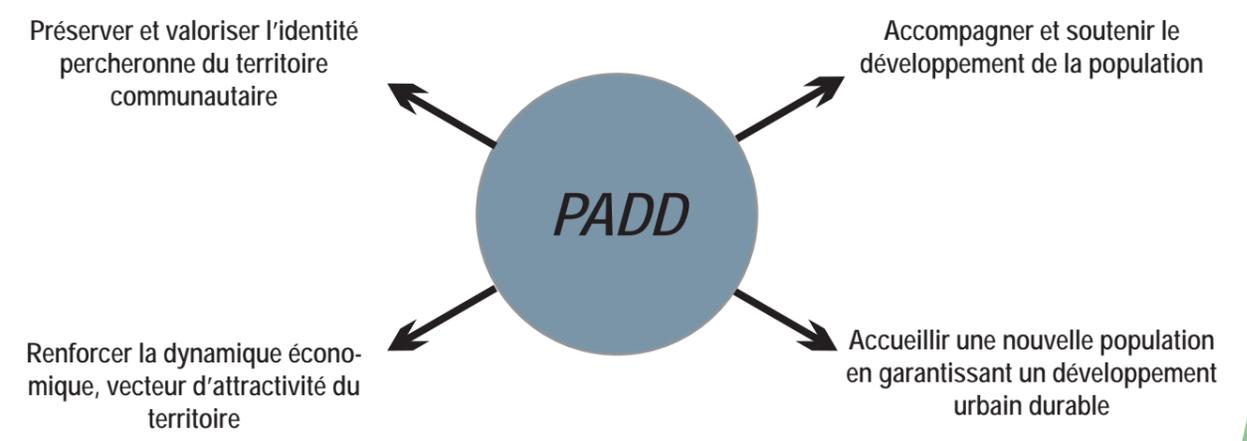
Dans le cadre de l'élaboration du PLUi, un diagnostic territorial a été élaboré et présenté par l'intermédiaire de panneaux d'exposition et d'articles dans le bulletin communautaire. Suite à ce diagnostic, la réflexion se poursuit en examinant le territoire au travers de cinq grandes thématiques :

- Le développement de l'habitat
- Les équipements
- Le développement économique
- Les transports et déplacements
- L'environnement et le paysage.



Contenu du PLUi

Des enjeux du diagnostic, découle le Projet d'Aménagement et de Développement Durables qui définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement retenues pour l'ensemble du territoire des Forêts du Perche. Il retient, à ce stade, les grandes orientations suivantes :

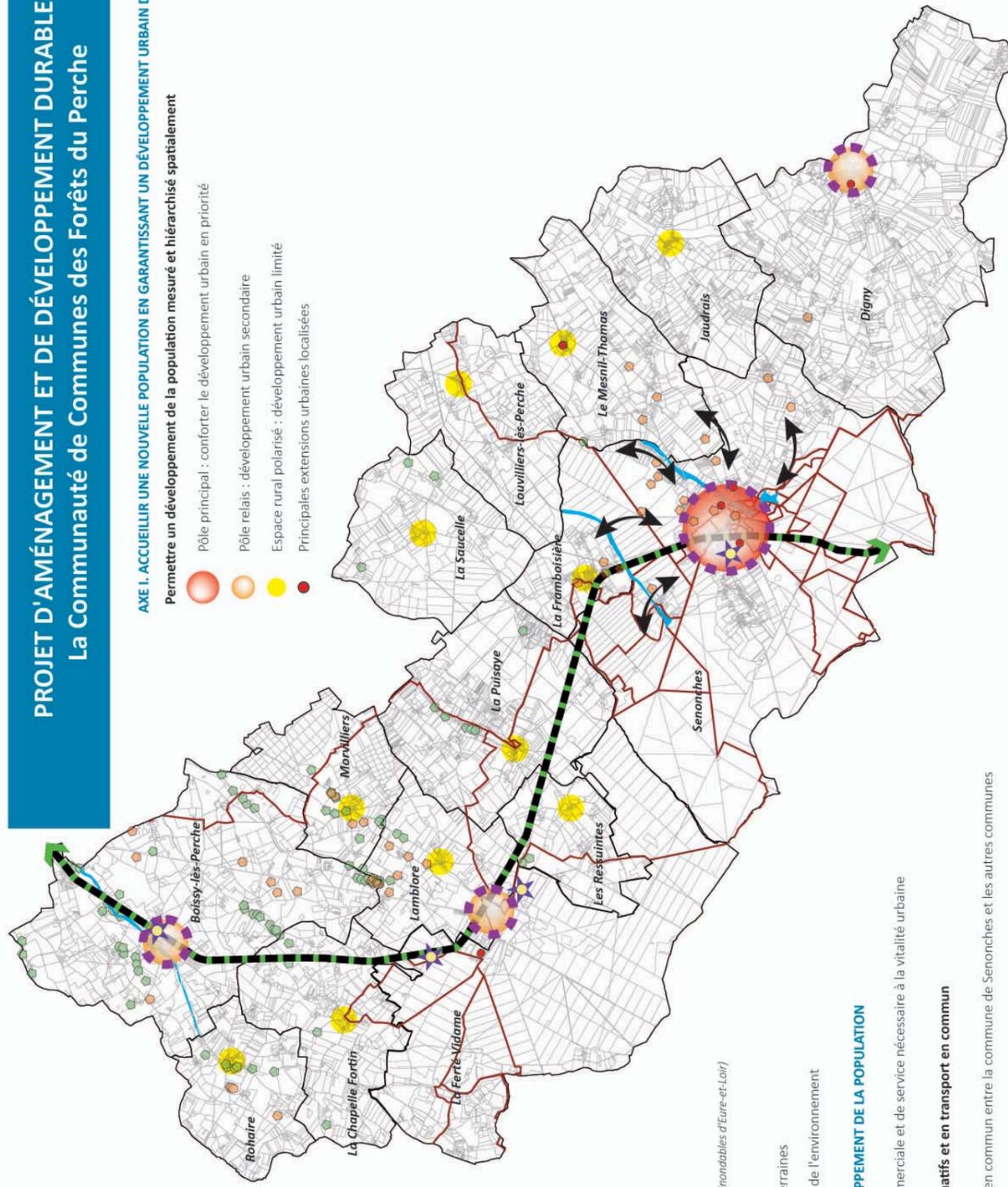


Dans le cadre de la concertation avec la population, un registre est disponible au siège de la communauté de communes des Forêts du Perche et dans chacune des mairies afin de recueillir vos attentes, suggestions et remarques au fur et à mesure du déroulement de la procédure d'élaboration et ce jusqu'à l'arrêt de projet.

La page suivante expose une synthèse cartographique des orientations définies pour le Projet d'Aménagement et de Développement Durables communautaire.

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES La Communauté de Communes des Forêts du Perche

AXE I. ACCUEILLIR UNE NOUVELLE POPULATION EN GARANTISSANT UN DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE Permettre un développement de la population mesuré et hiérarchisé spatialement



limiter l'exposition au risque de la population

- Risque Inondation (Source : Atlas des zones inondables d'Eure-et-Loir)
- Risque lié à la présence de marnières
- Risque lié à la présence de cavités souterraines
- Installations classées pour la protection de l'environnement

AXE II. ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE LA POPULATION

Pérenniser et dynamiser l'activité commerciale et de service nécessaire à la vitalité urbaine

Améliorer la part des déplacements doux, alternatifs et en transport en commun

- Améliorer les connexions en transport en commun entre la commune de Senonches et les autres communes
- Préserver les liaisons douces existantes
- Aménager localement l'ancienne voie de chemin de fer

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES La Communauté de Communes des Forêts du Perche

AXE III. RENFORCER LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE, VECTEUR D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

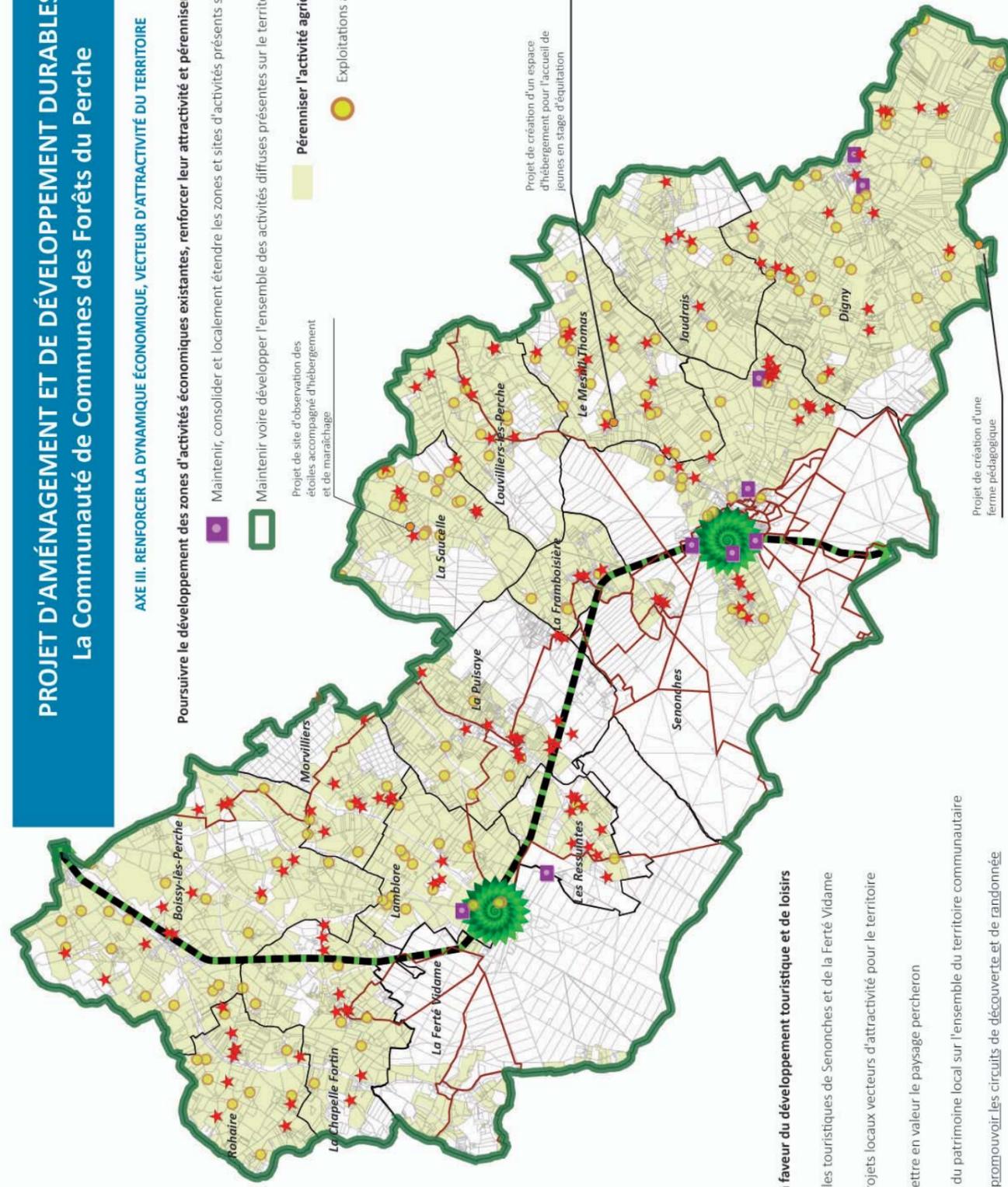
Poursuivre le développement des zones d'activités économiques existantes, renforcer leur attractivité et pérenniser les activités diffusées sur le territoire

Maintenir, consolider et localement étendre les zones et sites d'activités présents sur la Communauté de Communes

Maintenir voire développer l'ensemble des activités diffusées présentes sur le territoire (artisans, commerçants...)

Pérenniser l'activité agricole

Exploitations agricoles existantes



Poursuivre l'action en faveur du développement touristique et de loisirs

- Affirmer les pôles touristiques de Senonches et de la Ferté Vidame
- Favoriser les projets locaux vecteurs d'attractivité pour le territoire
- Préserver et mettre en valeur le paysage percheron
- Mise en valeur du patrimoine local sur l'ensemble du territoire communautaire
- Développer et promouvoir les circuits de découverte et de randonnée
- Préserver et mettre en valeur les itinéraires et tronçons protégés par le Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
- Aménager localement l'ancienne voie de chemin de fer